

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 21 avril 2020 (en téléconférence)

Ordre du jour :

- **Compte-rendu de la réunion du conseil du 12 février**
- **Restauration de la continuité écologique : Résultats de la consultation selon procédure adaptée pour la mise en œuvre des travaux;**
- **Projet de partenariat avec le BRGM pour la maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols : Présentation et proposition de validation de la proposition ajustée et du plan de financement ;**
- **Actualisation du plan de gestion de l'Authie dans le cadre d'une DIG simplifiée*;**
- **Ressources humaines : Contrats à durée déterminée (équipes cours d'eau et hydraulique douce); application des RTT/congés pendant la période de confinement***

*** : Points ajoutés à l'ordre du jour**

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie
Réunion du 21 Avril 2020

L'an Deux mille vingt, le vingt et un Avril à dix-sept heures trente les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis par visioconférence vu l'ordonnance du premier Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Bruno Roussel suite de convocation du 15 avril 2020.

Etaients présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Laurent Sagnier,** et Monsieur Jean-Claude Descharles délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Bernard Bayot** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Thierry Cazin et Monsieur Monsieur Christophe Cousin,** délégués représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout,** délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guénez,** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier,** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Gérard Lheureux,** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Marc Ricart, délégué représentant la Communauté de Communes de Ternois-Com ; Madame Pierrette Duez déléguée représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;

2

Absents donnant pouvoir : Monsieur Henri Boitel et Monsieur Marcel Leclercq donnant pouvoir à Monsieur le Président ; Madame Catherine Penet-Caron donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 13

- **Titulaires : 13**

1 – Présentation de l'ordre du jour et validation du compte-rendu du conseil syndical du 12 février.

Après une mise au point relative à la connexion des personnes compte-tenu du format à distance et en vidéo de ce conseil, le président indique que cette réunion est possible grâce aux dispositions prévues par l'ordonnance parue en avril destinée à permettre la continuité de l'exercice des mandats en période de confinement. Le quorum est à ce titre, abaissé au tiers des membres soit 10 personnes pour le conseil du Symcèa. Le président dispose de 2 pouvoirs et Francis Petit, d'un pouvoir. La réunion est enregistrée.

L'ordre du jour est présenté après un tour de table des délégués et des personnes présentes. Il est proposé d'ajouter 2 points à cet ordre du jour : l'actualisation du dossier relatif au plan de gestion de l'Authie dans le cadre d'une DIG simplifiée et un point sur les ressources humaines. Les membres donnent accord pour traiter de ces 2 points supplémentaires.

Bruno Roussel indique que le conseil du 12 février était consacré au vote du premier budget Canche et Authie. Le président estime que ce vote tôt dans l'année, est confortable compte-tenu des circonstances actuelles. Il est assez conforme aux prévisions et propositions qui avaient été faites lors de la phase de concertation qui a précédé la validation des statuts.

Néanmoins, la période actuelle est assez compliquée pour réaliser certains objectifs prévus tels que les embauches.

En l'absence de remarques complémentaires, le compte-rendu du conseil du 12 février est validé.

Il est rappelé que les compte-rendus sont communiqués également aux services de chaque EPCI (Direction et techniciens référents des thématiques).

2– Restauration de la continuité écologique : Résultats de la consultation selon procédure adaptée pour la mise en œuvre des travaux

La consultation a été réalisée selon une procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) du 29 janvier au 13 mars 2020 à 16 h sur la plateforme marchéspublic596280.fr

L'analyse des offres remises selon les 9 lots a été réalisée par le maître d'œuvre CE3E mandaté par le Symcèa. Ces résultats ont été présentés en Commission d'Appel d'Offres pour un avis consultatif, le 8 avril dernier et les propositions sont présentées avec les commentaires des membres de la CAO.

Arnaud Rousselle, technicien Milieux Aquatiques présente les résultats de cette consultation concernant 9 lots sur 9 sites répartis sur 2 tranches :

Tranche ferme (travaux 2020) :

Lot n° 1 - Rebreuve-sur-Canche

Lot n° 2 - Estrée-Wamin

Lot n° 3 - Berlencourt-le-Cauroy

Lot n° 4 - Fressin

Lot n° 5 - Teneur

Tranche conditionnelle (travaux 2021) :

Lot n° 6 - Brimeux

Lot n° 7 - Tilly-Capelle

Lot n° 8 - Hericourt

Lot n° 9 - Bergueneuse

Les critères de sélection sont rappelés :

60%	Valeur technique de l'offre	Appréciée au vue des références, des moyens humains et matériels affectés, et du mémoire technique du candidat joint, de la cohérence du planning et du phasage
40%	Montant de l'offre	Apprécié par rapport au montant indiqué et justificatif(s) de rémunération fournis dans l'offre de prix (AE)

12 candidats ont répondu soit un total de 55 offres.

Entreprises	Localisation/Références
ATEM	Non connue par le MOE
Ets André DELBENDE	quelques références en milieux aquatiques mais sont plutôt des terrassiers
Flandres Artois Paysage	entreprise de paysagistes et espaces verts ; avec des moyens importants, sont déjà intervenus pour le Symcèa dans les chantiers d'hydraulique douce
Forêts et Paysages	a déjà réalisé plusieurs chantiers avec CE3E avec des bons résultats et des bonnes dispositions à corriger si besoin selon avis du maître d'œuvre
HYDRAM SAS	plusieurs références en cours d'eau
LAFOSSE et Fils	travaux depuis plus de 25 ans dans le domaine du génie écologique y compris pour la restauration de la continuité écologique ; basée en basse Normandie et travaille sur toute la partie Nord de France jusqu'en limite de la Région parisienne et intervient également en Bretagne ; comprend 30 personnes et est multi-compétences
REJET TP	intervient sur le nord de la Région parisienne ; vu dans de nombreuses réponses aux marchés mais avec des lacunes fréquentes sur les mémoires techniques ou des prix inappropriés
SAS PATOUX	entreprises locales qui sont déjà intervenues pour le Symcèa avec des résultats corrects
SPIE Batignolles	peu connu et plus traditionnellement positionné sur le terrassement ; néanmoins il essaie de se positionner sur les travaux de génie écologique

Vinci Construction Maritime	intervenu sur plusieurs chantiers avec CE3E ; basé dans l'Eure avec chantiers sur les Hauts-de-France et Normandie et notamment sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau; font partie du groupe Vinci
LEBLEU	entreprises locales qui sont déjà intervenues pour le Symcèa avec des résultats corrects
Vinci Construction Terrassement	Filiale de Vinci, plutôt connue dans le domaine du terrassement

Les 9 lots sont présentés en détail avec une explication précise des sites et des offres remises.

Les résultats et propositions sont repris dans le tableau suivant avec les prix en TTC :

Lot	Site	Entreprise retenue	Montant des travaux TTC
Lot 1	Moulin de Rebreuve-sur-Canche	Forêts et Paysages	126 581,98 €
Lot 2	Moulin d'Estrée-Wamin	Lebleu	190 468,00 €
Lot 3	Moulin de Berlencourt-le-Cauroy	Patoux	35 377,60 €
Lot 4	Pont de Fressin	Patoux	43 359,55 €
Lot 5	Site de Teneur	Vinci Construction Terrassement	86 253,29 €
Lot 6	Système hydraulique de Brimeux	Lafosse & Fils	375 208,19 €
Lot 7	Ancien moulin de Tilly-Capelle	Lafosse & Fils	311 752,99 €
Lot 8	Château d'Hernicourt	Lebleu	186 671,00 €
Lot 9	Site de Bergueneuse	Forêts et Paysages	65 472,22 €
TOTAL			1 421 144,82 €

Commentaires/Remarques :

- **Bruno ROUSSEL** indique que pour le lot 5 concernant le site de Teneur, ce projet a également vocation à traiter un problème annexe d'inondation/ruissellement sur la commune ;
- **Le Président** indique que cette consultation est le résultat d'un long travail de concertation avec les propriétaires pour la validation des projets ;
- Le financement prévu est de 70 % par l'Agence de l'Eau et 30 % par les Fonds Européens (FEDER) ;
- Ce dossier va permettre d'atteindre 80 ouvrages aménagés sur la Canche correspondant aux ouvrages prioritaires sur ce bassin ;

- **Jean-Michel MAGNIER** souhaite connaître où en est la discussion relative aux aménagements prévus sur l'Authie notamment sur les 3 ouvrages initialement traités par l'Institution Interdépartementale de l'Authie et devant faire l'objet d'aménagements complémentaires ; **Francis PETIT** indique qu'il a eu un contact avec le Président du Département de la Somme récemment pour établir une convention avec le Symcésa ; ce projet de convention a été étudié depuis quelques mois avec les services du Département mais il n'y a pas d'évolution récente et notamment depuis l'arrêté préfectoral d'extension du Symcésa ;
- **Christophe COUSIN** demande si l'ouvrage situé sur la commune de Doudeauville est traité et par qui ; il est confirmé que cet ouvrage est sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau ;
- **Francis PETIT** souhaite qu'une carte précise soit établie pour les ouvrages de l'Authie avec une fiche par ouvrage ; il est précisé que ce travail est en cours avec l'appui des services DDTM et OFB notamment ; d'autre part, la base ROE (Révérenciel des Obstacles à l'Écoulement) est mise à jour régulièrement par l'OFB.

Le Président interroge chaque délégué pour recueillir son avis.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

3 – Projet de partenariat avec le BRGM pour la maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols : Présentation et proposition de validation de la proposition ajustée et du plan de financement

6

Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs échanges avec les EPCI et notamment lors d'une réunion le 10 mars dernier. Il s'agit d'un projet permettant de mettre en place à l'échelle des bassins Canche et Authie, un outil de modélisation destiné à répondre à 2 grands objectifs :

- Les nouvelles conditions d'éligibilité du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau : La réalisation d'une étude hydraulique afin d'optimiser la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce et de régulation au fil de l'eau; à l'issue des négociations avec les propriétaires et exploitants, les capacités de rétention gérées par ces types d'ouvrages doivent permettre d'approcher une gestion hydraulique de la pluie d'occurrence quinquennale ou à minima de celle d'occurrence décennale ; certains EPCI sont donc dans l'attente de ces études car des projets sont aboutis mais ne répondent pas à ces conditions (par exemple Ternois Com) ;
- Le traitement des territoires soumis aux risques d'inondation par ruissellement pour lesquels le PAPI Canche n'a pas permis d'apporter une solution au regard de leur faible rentabilité économique (rapport coût-bénéfice négatif) ; le partenariat avec le BRGM permettrait d'apporter des solutions d'aménagements en compléments des projets éligibles au Fonds Barnier et inscrits au PAPI.

La proposition du BRGM permet :

- 1) De modéliser les aléas érosion / ruissellement et coulée de boue
- 2) De définir les risques pour les secteurs vulnérables (zones urbaines, zones humides...)
- 3) D'évaluer l'efficacité hydraulique des actions possibles de lutte contre les aléas
- 4) Hydraulique douce (haie, fascine, bande enherbée...)
- 5) Adaptation des pratiques culturales
- 6) Hydraulique structurante

De proposer des programmes d'actions adaptés en évaluant leur efficacité hydraulique, mais aussi leur impact économique

- Outil de prévention fondamental pour ces phénomènes
- Permet de limiter le départ de terre et l'impact sur les enjeux (humains et environnementaux)
- Rapport cout / bénéfice de la prévention très positif pour ce risque (ordre de cout de la prévention sur l'ensemble du BV correspondant au cout de 2 coulées de boue)

3 volets distincts sont proposés :

- 1) Application de la méthode sur des bassins versants tests représentatifs du territoire du SYMCEA : définition d'une méthodologie et d'un protocole adaptable à l'échelle d'un EPCI selon une zone de test de 89 communes
 - Calage du modèle
 - Définition de la méthodologie
 - Transfert de compétence et de technologie du BRGM vers le SYMCEA et ses partenaires
- 2) Recherche et développement sur l'impact des programmes de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur la ressource en eau souterraine
- 3) Accompagnement à l'application de la méthodologie sur l'ensemble du territoire

Une carte est présentée pour illustrer les territoires tests de ce premier volet.



Le planning prévisionnel est le suivant :

- 1) Volet 1 sur 18 mois (→ fin 2021/début 2022)
- 2) Volet 2 sur 24 à 36 mois (indépendant du volet 1)
- 3) Volet 3 à définir : probablement 36 mois à partir de la fin du volet 1.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Programme selon 3 phases		BRGM		Reste à charge hors participation BRGM		Agence de l'Eau		Symbcèa	
	Montant prévisionnel (en euros)	Montant	%	H.T	T.T.C	Montant	%	Montant	%
VOLET 1 : Méthode et formation (18 mois)	173 000,00 €	34 600,00 €	20	138 400,00	166 080,00	116 256,00 €	70	49 824,00 €	30
VOLET 2 : R&D	52 500,00 €	10 500,00 €	20	42 000,00	50 400,00	35 280,00 €	70	15 120,00 €	30
30 % ETP pilotage SIG (Symbcèa) 24 mois					25 380,00	17 766,00 €	70	7 614,00 €	30
Sous-total Phase 1	225 500,00 €	45 100,00 €	20	180 400,00	241 860,00	169 302,00 €	70	72 558,00 €	30
VOLET 3 : Appui technique (phase 2 et 3)	120 000,00 €	24 000,00 €	20	96 000,00	115 200,00	80 640,00 €	70	15 360,00 €	30
30 % ETP pilotage SIG (Symbcèa) 24 mois					25 380,00	17 766,00 €	70	7 614,00 €	30
Sous total BRGM	345 500,00 €	69 100,00 €	20	276 400,00	382 440,00	267 708,00 €	70	95 532,00 €	30

Ce programme est présenté dans le cadre du Plan Concerté Eau avec l'Agence de l'Eau pour 2020. Les récents échanges s'orientent vers une instruction d'une première phase de 24 mois soit un montant prévisionnel de 241 860, 00 € TTC avec un montant sollicité auprès de l'Agence de l'Eau de 169 302, 00 € pour un reste à charge du Symbcèa de 72 558,00 €.

Une convention devra être établie avec le BRGM. Un projet datant du mois de mars a été diffusé au préalable de ce conseil.

Commentaires/Remarques :

- Francis PETIT indique que l'outil Watersed est connu sur le périmètre de la CC Territoire Nord Picardie ; dans un premier temps, Somea a réalisé un premier diagnostic sommaire pour certains sous bassins versants ; par la suite, des études complémentaires ont été confiés à un bureau d'études LIOSE associé au BRGM qui ont utilisé le modèle Watersed ; cet outil est assez fiable, apporte une bonne modélisation et permet d'apprécier la performance des ouvrages ; il permet de donner un débit à l'exutoire du bassin permettant d'étudier la liaison avec l'urbain (pluvial) ; les élus ont été assez satisfait de cette démarche ; un autre projet a été engagé ensuite avec la Chambre d'Agriculture sur la base d'un autre outil de modélisation ; il est proposé de finaliser l'étude du territoire de CCTNP grâce au projet présenté par le BRGM et le Symbcèa, c'est pourquoi la carte reprend les sous bassins n'ayant pas déjà été investigués ; il est indiqué que la délimitation de ces sous bassins s'étend sur les limites Sud de l'EPCI Campagnes de l'Artois, et il est peut-être intéressant d'approfondir la réflexion pour étendre ou préciser ces délimitations en fonction des secteurs sensibles ; les services du Symbcèa et des EPCI vont préciser cette cartographie d'autant plus que l'Agence de l'Eau demande cette précision pour l'instruction ;

- **Christophe COUSIN** insiste également sur le caractère prioritaire du territoire de Desvres-Samer inclus sur le bassin versant de la Canche ; la préservation de la qualité de l'eau est importante car les inondations ont un impact sur le captage ainsi le projet répond tout à fait à ces attentes;
- **Thierry CAZIN** demande quelle sera l'articulation avec les travaux déjà réalisés par la commune de Doudeauville suite aux inondations, d'autre part, il indique que la question de la qualité de l'eau est intéressante au regard des problèmes sur la commune de Doudeauville ;
- **Bruno Roussel** demande que soit précisé au BRGM, quelle pourrait être l'amélioration attendue sur la qualité de l'eau dans des secteurs où l'on constate des problèmes de turbidité de l'eau sur certains captages lors d'épisodes orageux ou de fortes pluviométrie ;
- **Gérard LHEUREUX** demande comment va être financée la part du Symcèa ; est-ce une nouvelle participation ? ; il est précisé que cette dépense est en partie inscrite au budget 2020 dans le cadre des expertises du Tronc Commun financées par les 10 EPCI membres ;
- **Bruno Roussel** insiste sur l'intérêt de cet outil au regard de la demande de l'Agence de réaliser des études hydrauliques pour les projets de maîtrise des ruissellements ; ainsi, le partenariat permettra de se doter d'une ingénierie spécifique au service des EPCI membres, pour répondre à ces nouvelles conditions ;
- **Thierry CAZIN** demande quelle sera l'articulation avec les techniciens des EPCI car des nouvelles compétences sont prochainement à intégrer dans les EPCI (eau potable, gestion des eaux pluviales) et que les moyens sont à prévoir ; il est répondu que cette articulation est à trouver que ce soit avec les EPCI et les autres partenaires (Chambre d'Agriculture, Soméa,...), qu'il s'agisse de la question de la formation ou de la contribution à l'élaboration des schémas d'aménagement ;
- La question de l'articulation entre la gestion des ruissellements et la gestion des eaux pluviales est souvent problématique dans les territoires ruraux compte-tenu de la frontière mince entre les deux et du manque de connaissance ou d'articulation entre les acteurs ; **Jean-Charles Bruyelle**, président de la commission Qualité de la CLE Canche précise que les eaux pluviales sont les eaux urbaines qui traversent les communes ; le souci est que les réseaux sont calculés pour les eaux urbaines et ne sont donc pas en capacité d'absorber le surplus des eaux de ruissellements lors des épisodes ; la limitation des ruissellements en amont est une des solutions appliquée depuis de nombreuses années ; si ce n'est pas possible, il faut éviter que ces ruissellements arrivent dans les réseaux car on ne peut pas dimensionner en fonction des épisodes dont l'occurrence ou l'intensité sont très variables ;
- **Francis PETIT** indique que l'outil Watersed permet d'estimer le débit en aval des bassins versants ; d'autre part, il souligne que le BRGM tire un avantage non négligeable de cette convention dans le cadre du Volet Recherche et Développement pour lequel il estime que le BRGM aurait à assumer un budget au-delà des 20 % ;
- **Hubert DOUAY** déclare que ce projet engage le conseil syndical sur 5 années ; il n'est pas opposé au principe mais compte-tenu de la situation de gouvernance, ne faudrait-il pas acter officiellement une fois que le nouveau conseil sera installé ;
- **Bruno ROUSSEL** répond que la remarque n'est pas injustifiée mais que les attentes des EPCI sur les territoires prioritaires est importante et que les délais relatifs à la nouvelle gouvernance risquent d'être allongés jusque peut-être la fin de l'année ; une première

phase pourrait être actée pour permettre l’instruction et l’engagement du projet dans les meilleurs délais.

Suite aux discussions, il est décidé :

- De valider le premier volet du projet de partenariat (18 à 24 mois) correspondant à l’adaptation de la méthode et la formation technique pour l’utilisation de l’outil Watersed selon une enveloppe de 89 communes réparties sur les bassins Canche et Authie ; à ce titre, une cartographie est validée pour les zones tests à considérer dans ce premier volet ;
- De valider le volet 2 correspondant à la recherche et au développement relatif à la recharge de l’aquifère conduit par le BRGM sur les bassins Canche et Authie ;
- De valider le plan de financement de ces 2 volets comprenant 30 % d’un ETP pour le pilotage SIG du logiciel :

Le Président interroge chaque délégué pour recueillir son avis.

Cette délibération est validée à l’unanimité des membres du conseil.

4 – Actualisation du plan de gestion de l’Authie dans le cadre d’une DIG simplifiée- Période 2021-2026

A partir du dossier réalisé et déposé pour instruction en 2017 par l’Institution Interdépartementale de la Vallée de l’Authie, l’objectif du Syndicat Mixte Canche et Authie est d’actualiser et de finaliser son contenu dans le cadre d’une nouvelle instruction réglementaire pour l’obtention d’une DIG simplifiée pour la réalisation de l’entretien léger et de premières opérations de restauration hors dossier Loi sur l’Eau (sans autorisation, ni déclaration).

Toutefois, cette DIG sera portée par le Symcèa pour les linéaires transférés par les EPCI soit :

EPCI	Linéaire Authie concerné	Mode d’exercice prévu
Ternois Com	38.90	Transfert
7 Vallées Comm	61.50	Transfert

Pour les autres linéaires, la DIG devra être établie au titre des EPCI détenant la compétence soit :

- Communauté de communes des Campagnes de l’Artois ;
- Communauté de communes du Pays du Coquelicot ;
- Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre ;
- Communauté d’agglomération des 2 Baies en Montreuillois.

Sur la base des échanges récents avec les services de la DDTM, les missions nécessaires à la rédaction de ce dossier sont les suivantes :

- Reprise et actualisation de l'état des lieux du réseau hydrographique (40 jours régie technicien Symcéa) ;
- Description des enjeux hydro morphologiques et écologiques et des grands objectifs de gestion pour l'entretien léger et la restauration hydro morphologique sur la période de 5 ans ;
- Proposition d'un programme pluriannuel d'actions d'entretien et de restauration chiffré et cartographié qui devra recueillir l'approbation du Symcéa et des EPCI compétents ;
- Réalisation d'un atlas complet illustrant l'état des lieux (1/3500°) et l'entretien léger et la restauration 1/3500 ;
- Information auprès des propriétaires du passage sur parcelles privées (mode de diffusion, rédaction, périodes, etc...) ;
- Réalisation d'un tableau de bord (à partir de N+1) pour l'évaluation et le suivi des actions sur la base d'indicateurs à définir ainsi que les stations de suivis (IBGN norme DCE, EPA) ;
- Réalisation des documents nécessaires à l'instruction réglementaire de la DIG ;
- Des documents nécessaires à l'enquête publique selon le choix des maîtres d'ouvrages de maintenir une participation ou non des propriétaires riverains au financement du programme d'action.

Sur la base de ce cahier des charges, le CPIE Val d'Authie, acteur depuis plus de 20 ans sur l'Authie et ayant travaillé sur le dossier auprès de l'Institution Authie a apporté une proposition chiffrée répartie en 3 phases :

Phase	Montant en € H.T
Phase 1 : Actualisation du plan de gestion Analyse/rédaction du plan de gestion ; réunion technique et comité de pilotage	9 150,00
Phase 2 : Déclaration d'intérêt général	9 925,00
Phase 3 : plaquette riverains	3 150,00
TOTAL H.T	22 225,00
TOTAL TTC	26 670,00

Concernant le financement, la délibération de l'Agence de l'Eau prévoit un forfait de 500 € H.T par km. Le linéaire du plan de gestion est à préciser sachant qu'il ne reprendra pas l'intégralité des cours d'eau repris à l'arrêté inter-préfectoral (403 km) relatif à la définition des cours d'eau. Néanmoins, un financement à 100 % n'est pas possible, il faut considérer une prévision de financement à 80 %.

L'objectif est de disposer d'un plan de gestion permettant les interventions courantes d'entretien et les opérations simples de restauration en s'appuyant sur un des acteurs importants du bassin de l'Authie.

Le budget 2020 prévoit initialement une dépense de 30 000 € qui est donc cohérente avec la proposition du CPIE. Il est précisé que les 40 jours prévus en régie doivent également être

confirmés au regard des effectifs actuels au SymcécA (poste de technicien vacant depuis le 2 avril).

La forme du partenariat avec le CPIE devra également être précisée. Néanmoins, une prestation directe pourrait être envisagée compte-tenu des seuils de la commande publique (40 000 €).

Les bases de données parcellaires et les listes des propriétaires devront être fournies par les EPCI.

Le Président demande donc accord de principe aux membres du conseil pour avancer dans la définition de ce projet dans la limite du budget.

Commentaires/Remarques :

- **Bruno ROUSSEL** indique que compte-tenu que certains EPCI devront porter directement la DIG car ils n'ont ni transféré, ni délégué au SymcécA, il est probable que ces EPCI soient signataires de la convention avec le CPIE s'il y a lieu d'en établir une ; ce point sera à préciser ultérieurement notamment pour la prise en charge des frais relatifs à l'enquête publique;
- **Jean-Michel MAGNIER** indique qu'il faut privilégier la continuité du travail réalisé précédemment avec le CPIE pour favoriser une solution simple, efficace et rapide au regard des attentes des EPCI ;
- **Francis PETIT** se félicite que les choses avancent rapidement, néanmoins, le planning sur 12 mois apparaît un peu long et pourrait être réduit sur 9 mois de façon à disposer d'un plan de gestion dès 2021 ;
- **Bruno ROUSSEL** indique que compte-tenu du budget relativement limité, il pourrait être envisagé de démarrer ce travail un peu au-devant de la confirmation de financement de l'Agence de l'Eau sous condition d'un premier retour de principe positif.

Le Président interroge chaque délégué pour recueillir son avis.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

5 – Ressources humaines

Au préalable des points présentés, le Président propose un état d'avancement des recrutements prévus dans le cadre de l'extension du SymcécA.

4 postes étaient initialement prévus :

- Un poste relatif à l'animation du SAGE de l'Authie : le recrutement a été réalisé en mars et le poste est pourvu pour 3 ans avec un démarrage le 25 mai ; il s'agit d'Antoine FRICHOT, actuellement en poste au Symsageb ;
- Un poste d'assistant pour l'animation du SAGE de la Canche : Alexandre GALLET rejoindra le SymcécA le 25 mai également pour 12 mois;
- Un poste relatif au pilotage des missions concernant les Milieux Aquatiques : la personne initialement recrutée a abandonné sa candidature ; le recrutement est donc toujours en cours avec une personne identifiée avec une rencontre programmée dès la fin du confinement ;

- Un poste relatif à l'animation Erosion/Ruissellement sur e bassin Authie dont le recrutement doit être envisagé en cohérence avec le partenariat avec le BRGM.

3 points sont présentés et concernent les ressources humaines :

- **3 postes à durée indéterminée dans le cadre des équipes cours d'eau :**
 - la création de deux postes en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Juin 2020 pour deux de nos cantonniers étant actuellement en contrat Emploi Avenir;
 - La création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 1 an à compter du 13 Mai 2020 pour un de nos cantonniers étant actuellement en contrat saisonnier.
- **2 postes à durée déterminée dans le cadre de l'équipe Hydraulique Douce :**
 - la création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Juin 2020 pour un de nos cantonniers étant actuellement en contrat Emploi Avenir;
 - la création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 25 mois à compter du 1^{er} Juin 2020 pour un de nos cantonniers ayant été en contrat saisonnier.
- **Prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire**
 - Selon l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020, les agents publics de la fonction publique de l'Etat, les personnels ouvriers de l'Etat ainsi que les magistrats de l'ordre judiciaire en autorisation spéciale d'absence (ASA) et en télétravail prendront obligatoirement des jours de RTT et de congés annuels.
 - Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais indique que ces dispositions peuvent être appliquées aux agents publics de la fonction publique territoriale par décision de l'autorité territoriale.
 - Ainsi, il est décidé d'appliquer les dispositions suivantes pour les agents du Symcéa :
 - Pour les agents placés en ASA du 17 mars 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence/ date de reprise de leur service : sont imposés 10 jours de RTT ou de congés ;
 - Pour les agents en télétravail du 17 mars 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence/ date de reprise de leur service : sont imposés 5 jours de RTT ou de congés.
 - Ces jours ne s'ajoutent pas à ceux déjà posés ou pris pendant cette période.

Le Président interroge chaque délégué pour recueillir son avis pour les 3 points.

Ces délibérations sont validées à l'unanimité des membres du conseil.

Conclusion :

Le Président conclue la séance en indiquant que son projet électoral n'a malheureusement pas abouti. En effet, il n'est ni maire, ni conseiller municipal et donc que lorsque l'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois sera amenée à mettre en place son conseil communautaire, il ne pourra pas en faire partie et ne sera plus éligible à la délégation au Symcèa. Il y aura donc un nouveau président à élire pour le Symcèa.

Bruno Roussel souhaiterait qu'une discussion soit enclenchée pour préparer cette élection. Il est déçu de ne pouvoir continuer et il remerciera l'équipe qu'il l'a accompagné tout au long des 2 mandats.

Le projet Canche et Authie est ambitieux et a été construit par les élus des EPCI.

Il indique qu'au regard des effectifs de la structure et du budget, le prochain président devra y consacrer du temps et de l'énergie !